CENTRE HOSPITALIER
HYERES

Présentation du service

Le service de pédiatrie se compose de 20 lits dont 6 lits de néonatologie et 14 lits de pédiatrie générale (6 lits en chambre double et 8 chambres individuelles). Toutes les chambres sont équipées pour permettre **à un** des deux **parents** de **rester auprès de son enfant** durant le temps de l'hospitalisation. L'hébergement du parent qui reste auprès de l'enfant n'est pas facturé par l'hôpital, par contre si vous souhaitez bénéficier des repas sur place, il faudra vous acquitter des frais de restauration. Les tarifs en vigueur sont affichés à l'entrée du service.

Le service reçoit les enfants de la naissance à 15 ans (voir plus si l'enfant est suivi pour une maladie chronique), pour des pathologies très diverses (médicales et chirurgicales).

A l'entrée de votre enfant l'équipe vous fera signer une autorisation de soins. Pour une intervention chirurgicale, la signature des deux parents est obligatoire (même en cas de séparation des parents) sauf si un seul des deux parents détient l'autorité parentale. Dans ce cas vous devez présenter le livret de famille à jour ou l'extrait de jugement. (Code civil Art.372)

Seuls les détenteurs de l'autorité parentale (les parents, tuteur) peuvent sortir leur enfant de l'hôpital. S'ils ne peuvent pas se rendre disponibles ils doivent signer une autorisation au nom d'une personne qui devra fournir une pièce justificative de son identité.

HAUT DE LA PAGE

+33 (0)4 94 00 24 00
Nous contacter par courriel